

Séance ordinaire du 14 septembre 2015

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ÉRABLE  
MUNICIPALITÉ D'INVERNESS

À une séance ordinaire du conseil municipal de la susdite municipalité, tenue le 14 septembre 2015 à 19 h 30 heures à la salle du conseil, sont présents aux délibérations :

- |                       |                       |
|-----------------------|-----------------------|
| 1- M. Frédéric Bédard | 4- M. Nicolas Mercier |
| 2- M. François Parent | 5- M. Yvan Tanguay    |
| 3- Mme Caroline Lemay | 6- M. Paul Lambert    |

Forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Michel Berthiaume.

La directrice générale adj / secrétaire trésorière adj, Mme Hélène Laplante assiste à la session.

Le quorum est vérifié par le maire.

La réunion débute à 19 H 30.

**1-LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour remis aux membres du conseil.

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
- 2- Intersion des points à l'ordre du jour ;
- 3- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2015 et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 août 2015;
- 4- Approbation de la liste des dépenses payées au cours du mois d'août 2015 ;
- 5- Approbation de la liste des dépenses autorisées du mois d'août 2015 ;
- 6- Courrier ;
- 7- Rapport de voirie;
- 8- Période de questions ;
- 9- Adoption du second projet de règlement 149-2015;
- 10- Adoption du second projet de règlement 150-2015;
- 11- Referendum : règlement 148-2015 sur les usages conditionnels;
- 12- Maire suppléant pour octobre, novembre et décembre 2015;
- 13- Projet de Loisirs collectifs;
- 14- Journée Portes Ouvertes du 3 octobre 2015 au Centre récréatif;
- 15- Opération déneigement pour la saison 2015-2016;
- 16- Surveillance et entretien de la patinoire saison 2015-2016;
- 17- Demande de dérogation au 115, Chemin de la rivière Bécancour;
- 18- Travaux rang 5 : phase II;
- 19- Demande d'appui du Club les Neiges Lystania;
- 20- Journée internationale des personnes âgées;
- 21- Dépôt des indicateurs de gestion;
- 22- Dépôt de la lettre du propriétaire domicilié au 3164, rang 8 Inverness;
- 23- Dépôt de la lettre du propriétaire domicilié au 127, Chemin de la Seigneurie;
- 24- Formation offerte par ADMQ;
- 25- Formation CCU;
- 26- Travaux de la bibliothèque
- 27- Varia
  - A- Demande CPTAQ de André Bizier et Fils Ltée
  - B- Fête des couleurs
  - C- Regroupement de citoyens rang 8
  - D- Demande de la bibliothèque pour paiement relatif au budget alloué 2014
  - E- Programme d'Établissement
- 28- Période de questions
- 29- Levée de la séance

R-186-09-2015 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que l'ordre du jour soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**DES CONSEILLERS**

**2-INTERVERSION DES POINTS À L'ORDRE DU JOUR**

R-187-09-2015 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que monsieur le maire soit autorisé à intervertir les points à l'ordre du jour, si nécessaire.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**3-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2015 ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 AOÛT 2015**

R-188-09-2015 Proposé par le conseiller François Parent

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2015 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

R-189-09-2015 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 août 2015 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**4- APPROBATION DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES AU COURS DU MOIS D'AOÛT 2015**

En vertu de l'article 5.1 du règlement 136-2013, la directrice générale adj. / secrétaire-trésorière adj. dépose le rapport des dépenses payées au cours du mois d'août 2015.

**5-APPROBATION DE LA LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES DU MOIS D'AOÛT 2015**

La directrice générale adj. / secrétaire-trésorière adj. dit à voix haute le total des comptes à payer.

Le total des dépenses autorisées pour le mois d'août est de : **633 814.94\$**

R-190-09-2015 Proposé par le conseiller Paul Lambert

Que les dépenses autorisées du mois d'août soient payées.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**27 – VARIA**

**C) Regroupement de citoyens rang 8**

Monsieur François Côté dépose un document relativement à l'état du rang 8 et 9. Ce document détaille une demande des citoyens pour le ré-asphaltage du rang.

**6- COURRIER**

*Associations des riveraines et riverains du lac Joseph*

Vous invite à une rencontre exploratoire d'amélioration des bassins versants des rivières Golden et Hamilton qui se tiendra le 22 octobre 2015 à 13 :30 au 1800 St-Laurent, local 1 à Plessisville.

*Gouvernement du Québec, ministère des transports*

Séance ordinaire du 14 septembre 2015

Vous informe que la subvention- Aide à l'amélioration du réseau routier municipal accorde 20 000\$ à la municipalité pour l'amélioration de 5<sup>ième</sup> rang. Cette subvention est valable pour la durée de l'exercice financier 2015-2016.

*Forum pour jeunes canadiens*

Le Forum pour jeunes Canadiens vous invite à inviter un jeune chef de file exceptionnel de votre municipalité à vivre l'expérience du programme 2015-2016. Le Forum rassemble des étudiants à Ottawa pour une semaine d'immersion dans le merveilleux monde de la politique et des affaires publiques nationales.

*Coalition québécoise pour le contrôle du tabac*

Vous remercie pour avoir adopté la résolution « 10 dans 10.

*Impact emploi de l'Érable*

Vous remercie de votre collaboration financière à Place aux jeunes Érable.

*Carrefour action municipale et famille*

Vous invite à la Journée de partage inter municipal sur la politique familiale municipale en forme qui aura lieu le 13 novembre 2015 à Béloeil.

**7- RAPPORT DE VOIRIE**

L'inspecteur fait son rapport.

**8- PÉRIODE DE QUESTIONS**

**9- ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 149-2015**

Ce point sera discuté ultérieurement

**10- ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 150-2015**

Ce point sera discuté ultérieurement

**11- REFERENDUM : RÈGLEMENT 148-2015 SUR LES USAGES CONDITIONNELS**

ATTENDU QUE la tenue du registre a eu lieu le 24 juillet 2015 et que le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter est celui-ci : le nombre de demandes requis est 21 alors que le nombre de demandes faites pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est 32; par conséquent, un scrutin référendaire doit être tenu;

EN CONSÉQUENCE,

R-191-09-2015 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

De tenir un scrutin référendaire sur le règlement 148-2015 sur les usages conditionnels et que ce referendum se tiendra le 25 octobre 2015.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**12- MAIRE SUPPLÉANT POUR OCTOBRE, NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2015**

R-192-09-2015 Proposé par le conseiller François Parent

Que Monsieur Nicolas Mercier soit nommé maire suppléant pour les mois d'octobre, de novembre et décembre 2015.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**DES CONSEILLERS**

**13- PROJET DE LOISIRS COLLECTIFS**

La directrice générale adjointe dépose le protocole d'entente et les prévisions budgétaires 2015-2016.

En référence aux résolutions : **R-116-05-2015 (Inverness)** et **2015-091 (Laurierville)** sur ledit projet et :

Considérant qu'un comité des Loisirs Collectifs (LCIL) a été formé et mandaté pour détailler les balises de fonctionnement d'une éventuelle entente de Loisirs Collectifs entre Inverness et Laurierville;

Considérant que les municipalités d'Inverness et de Laurierville ont reçu d'Arthabaska Érables en Forme 5 000\$ chacune pour soutenir le démarrage d'un projet de Loisirs Collectifs.

Considérant que le contenu du protocole d'entente inter municipal déposé, détaillant les dispositions et le cadre de fonctionnement du projet ainsi que les prévisions budgétaires 2015 et 2016, satisfait le conseil municipal d'Inverness;

R-193-09-2015 Proposé par la conseillère Caroline Lemay

Que le conseil municipal d'Inverness s'engage à signer le protocole d'entente inter municipal et les annexes s'y rattachant (dont les Prévisions budgétaires 2015 et 2016 – Annexe 1) déposés par les membres du comité des Loisirs Collectifs (LCIL) dument formé.

Que la signature officielle dudit protocole, autorisant le démarrage et la réalisation d'un projet des « Loisirs collectifs » entre les municipalités d'Inverness et de Laurierville, se fera en présence des maires et des directeurs généraux, si possible, dans la semaine 14 au 18 septembre 2015.

Que selon l'échéancier établi, le conseil municipal d'Inverness autorise l'ouverture du poste de **Coordonnateur(trice) en loisir et développement local** détaillé à l'Annexe 2 du protocole d'entente.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**14- JOURNÉE PORTES OUVERTES DU 3 OCTOBRE 2015 AU CENTRE RÉCRÉATIF**

La municipalité organise une journée « Portes Ouvertes » le 3 octobre 2015 afin de souligner la création du Centre récréatif, le réaménagement de la bibliothèque ainsi que les nouveaux locaux de la municipalité et de la Caisse Populaire.

R-194-09-2015 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que le conseil de la municipalité autorise un budget de 2000.00\$ afin de réaliser cette activité.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**15- OPÉRATION DÉNEIGEMENT POUR LA SAISON 2015-2016**

R-195-09-2015 Proposé par le conseiller Paul Lambert

Que la municipalité d'Inverness engage Messieurs Serge Bolduc, Martin René, Michel Méthot, Rodney Nutbrown et Allan Robinson comme chauffeurs de camion de déneigement pour la saison 2015-2016 aux conditions spécifiées dans l'entente de travail entre la municipalité d'Inverness et les chauffeurs de camion

de déneigement. L'embauche de Monsieur René est conditionnelle à l'obtention de la classe de permis requise pour occuper le poste.

Qu'une indexation de 2 % soit accordée au renouvellement de ses ententes.

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness autorise la secrétaire-trésorière et/ou la secrétaire trésorière adjointe à signer l'entente de travail avec ces employés.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**16- SURVEILLANCE ET ENTRETIEN DE LA PATINOIRE SAISON 2015-2016**

**A) Surveillance**

R-196-09-2015 Proposé par le conseiller François Parent

Que la municipalité d'Inverness accepte que Monsieur Jean Cardinal ait la surveillance de la patinoire pour la saison 2015-2016 au taux de 12,25 \$ / heure selon l'horaire établi.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**B) Entretien**

R-197-09-2015 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que la municipalité d'Inverness accepte que Monsieur Mario Gagné ait l'entretien de la patinoire pour la saison 2015-2016 au montant de 3 000.00 \$ plus taxes.

Que la municipalité d'Inverness autorise le paiement de 3 000 \$ plus les taxes applicables en 4 versements égaux et payables le 15 janvier, 15 février, 15 mars 15 avril 2016.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**17- DEMANDE DE DÉROGATION AU 115, CHEMIN DE LA RIVIÈRE  
BÉCANCOUR**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier de demande de dérogation mineure (D2015-004), provenant de M. Jonathan Turgeon visant à permettre la construction d'un garage accessoire ayant une superficie excédentaire à la réglementation applicable concernant la superficie autorisée pour le garage privé;

ATTENDU QUE la demande vise à construire un garage de 40' x 30', représentant une superficie de 1200 pi<sup>2</sup>;

ATTENDU QUE l'article 6.2.3.1 du règlement de zonage # 75 précise que le garage accessoire ne doit pas excéder une superficie de 45 m<sup>2</sup> (484 pi<sup>2</sup>) ou 60 % de la superficie du bâtiment principal;

ATTENDU QUE la superficie actuellement autorisée par le règlement de zonage correspond à un maximum de 802 pi<sup>2</sup>;

ATTENDU QUE la superficie excédentaire demandée est de 398 pi<sup>2</sup>, ce qui correspond à 30' x 13'-6";

ATTENDU QUE la demande de permis a été faite le 24 août 2015 par téléphone;

ATTENDU QUE le croquis d'implantation du garage a été reçu le 24 août 2015 et que le croquis de construction du garage a été reçu le 4 septembre 2015;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.), article 145.5 prévoit qu'une demande de dérogation mineure peut également être formulée pendant des travaux en cours ou déjà exécutés, dans le cas où ces travaux ont fait l'objet d'un permis de construction et ont été effectués de bonne foi;

ATTENDU QU'aucune demande de dérogation mineure ne peut être accordée pour des travaux en cours ou déjà exécutés si ceux-ci n'ont pas fait l'objet d'un permis de construction et n'ont pas été effectués de bonne foi;

ATTENDU QUE la dalle de béton était déjà en place depuis la fin de semaine lorsque le premier contact avec l'inspecteur pour la demande de permis a été fait;

ATTENDU QUE la demande verbale de dérogation mineure a été faite le 24 août 2015, suite à la discussion téléphonique avec l'inspecteur concernant la demande de permis;

ATTENDU QUE les travaux se sont poursuivis et qu'ils ont été constatés lors d'une visite d'inspection le 9 septembre 2015;

ATTENDU QUE la dalle de béton, les murs et la toiture sont déjà en place et qu'il ne reste que le revêtement extérieur et les portes à installer;

ATTENDU QUE ces travaux n'ont pas fait l'objet d'un permis de construction;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme considère que les travaux n'ont pas été effectués de bonne foi;

ATTENDU QUE le comité souhaite éviter un effet d'entraînement pour des demandes futures devant les faits accomplis;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au conseil municipal de refuser cette demande de dérogation concernant la construction d'un garage accessoire.

EN CONSEQUENCE,

R-198-09-2015 Proposé par la conseillère Caroline Lemay

Que le conseil de la municipalité d'Inverness refuse la demande de dérogation mineure pour le 115, chemin de la rivière Bécancour (dossier D2015-004), en ne permettant pas la construction d'un garage ayant une superficie excédentaire.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

## **18- TRAVAUX RANG 5 : PHASE II**

### **Phase 2 –Travaux de rechargement dans le rang 5**

**Considérant que** la municipalité souhaite faire des travaux de rechargement dans le rang 5 sur une longueur estimée de 1000 mètres et sur une largeur de 9.2 mètres;

**Considérant que** la municipalité estimé le coût des travaux à 73,800\$ et qu'elle a prévu faire les travaux de rechargement en régie interne;

**Considérant que** la municipalité d'Inverness a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

**Considérant que** la municipalité d'Inverness doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

**Considérant que** le Ministre des Transports a informé la municipalité qu'elle est admissible à une subvention maximale de 20 000\$ pour faire les travaux d'amélioration dans le rang 5 et que ceux-ci doivent être réalisés au plus tard le 12 février 2016;

R-199-09-2015 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que le conseil de la municipalité d'Inverness décrète des travaux de rechargement dans le rang 5 pour un montant estimé de 73,800\$ et qu'elle informe le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de son projet;

Que la municipalité d'Inverness s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

Que la municipalité d'Inverness s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

Que la municipalité d'Inverness approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

Que la municipalité d'Inverness s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

#### **19- DEMANDE D'APPUI DU CLUB LES NEIGES LYSTANIA**

R-200-09-2015 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que la municipalité d'Inverness appuie le Club les Neiges Lystania dans son désir d'obtenir une subvention auprès du DEC (Développement économique du Canada) pour faire l'acquisition d'une surfaceuse. Une lettre d'appui sera envoyée au club en ce sens.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

#### **20 – JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES ÂÎNÉES**

Pour souligner la journée internationale des personnes âgées, la Table de concertation des personnes âgées de l'Érable organise un déjeuner-théâtre le vendredi 2 octobre à la polyvalente La Samarre de Plessisville.

Une demande de commandite de 50 \$ est demandée par la Table de concertation.

R-201-09-2015 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que le conseil de la municipalité d'Inverness donne une commandite de 50 \$ pour la journée internationale des personnes âgées.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**21 – DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION**

La directrice générale adjointe dépose les indicateurs de gestion 2014.

**22 - DÉPÔT DE LA LETTRE DU PROPRIÉTAIRE DOMICILIÉ AU 3164, RANG 8 INVERNESS**

La directrice générale adjointe dépose la lettre du propriétaire du 3164, rang 8.

**23 – DÉPÔT DE LA LETTRE DU PROPRIÉTAIRE DOMICILIÉ AU 127, CHEMIN DE LA SEIGNEURIE**

La directrice générale adjointe dépose la lettre du propriétaire du 127, Chemin de la Seigneurie.

**24 – FORMATION OFFERTE PAR ADMQ**

La directrice générale, Madame Sonia Tardif, désire suivre une activité de perfectionnement offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec intitulée « La gestion des dossiers » le 19 novembre 2015. Le coût de cette formation est de 286.00 \$ plus taxes.

R-202-09-2015 Proposé par la conseillère Caroline Lemay

Que la municipalité d'Inverness défraie les coûts de la formation de l'ADMQ au montant de 286.00\$ plus taxes.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**25 – FORMATION CCU**

Le Maire de Mont-Saint-Hilaire invite le Maire de la municipalité d'Inverness, les conseillers et les membres du comité consultatif d'urbanisme à la prochaine journée de formation de l'Association québécoise d'urbanisme. La formation aura pour thème « Le CCU et les saines habitudes de vie » et se tiendra le 2 et 3 octobre 2015. Le coût par personne pour assister à cette formation est de 180,00\$ plus taxes pour les membres de l'AQU et 230.00\$ pour les non membres.

R-203-09-2015 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que la municipalité d'Inverness accepte de payer les frais d'inscription des membres du CCU qui souhaitent participer à la formation.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**26 – TRAVAUX DE LA BIBLIOTHÈQUE**

La municipalité a reçu de la part du comité de la bibliothèque la demande d'installer des toiles dans la porte patio du local. Une demande de soumission a été faite à la compagnie Sublim Design. Le montant s'élève à 649.00\$ plus taxes pour livraison et installation des toiles.

R-204-09-2015 Proposé par la conseillère Caroline Lemay

Que le conseil de la municipalité d'Inverness accepte la demande du comité de la bibliothèque et versera la somme de 649.00\$ plus taxes pour le paiement des toiles.



**27 – VARIA**

**A) Demande CPTAQ de André Bizier et Fils Ltée**

**Attendu que** la municipalité d'Inverness a pris connaissance de la demande de André Bizier et fils, laquelle consiste au désir de morceler (échanger) des parcelles de terrain d'une superficie approximative de 0,9 ha avec son voisin limitrophe (Mme Hélène Pagé) afin que les nouvelles limites des terrains représente mieux la géographie des terrains en raison de la présence d'un cours d'eau.

**Attendu que** la demande se situe sur une partie des lots 326-P de cadastre du Canton d'Inverness.

**Attendu qu'en** conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité d'Inverness doit donner un avis relativement à la demande d'autorisation adressée par André Bizier et fils.

**Attendu qu'en** vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62 de la Loi, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande d'autorisation.

**Attendu que** le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants faisant l'objet de la demande se caractérise par des sols majoritairement de classe 7 avec des limitations de pierrosité (P) et de topographie (T), selon la carte et la classification des sols selon leurs aptitudes à la production agricole de l'Inventaire des Terres du Canada (ARDA).

**Attendu qu'il** y a aucun impact négatif sur les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture car les utilisations ne changeront pas et que la demande ne vise qu'à représenter la géographie naturelle du terrain qui est traverser par un cours d'eau.

**Attendu qu'il** y aura aucune conséquence négative sur les activités agricoles déjà existantes et futures car la demande ne changera pas l'usage agricole actuel et ne modifiera pas les possibilités d'utilisation agricole des lots voisins.

**Attendu qu'il** n'y a pas de contraintes et d'effets résultant des lois et règlement en matière environnementale et plus particulièrement pour les établissements de production animale et ce, en raison de la nature de la demande.

**Attendu qu'en** raison de la demande, il n'y a pas d'autres emplacements disponibles de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture.

**Attendu que** l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ne sera pas affectée en raison de la petite superficie demandée, ce qui ne causera pas d'incompatibilité avec le milieu environnant.

**Attendu que** la demande d'aliénation d'une partie de l'exploitation n'a pas d'effet sur la préservation, pour l'agriculture, des ressources d'eau et de sol sur le territoire de la municipalité locale et de la région.

**Attendu que** qu'il n'y a aucun impact négatif majeur sur la constitution des propriétés foncières dont la superficie sera normalement suffisante pour y pratiquer l'agriculture.

**Attendu que** la demande d'autorisation est conforme aux règlements municipaux et qu'elle ne contrevient à aucun de ceux-ci.

Séance ordinaire du 14 septembre 2015

Que le conseil de la municipalité d'Inverness donne son appui à la demande de André Bizier et Fils. Le lots visé par cette demande est le 326-P du Canton d'Inverness.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**B) La Fête des couleurs**

Au mois de septembre, il y aura parution du cahier « La fête des couleurs » du Courrier de Frontenac. On nous demande si la municipalité d'Inverness est intéressée à faire partie de ce cahier au coût de 310.00 \$ plus les taxes applicables.

R-206-09-2015 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que la municipalité d'Inverness accepte de faire partie du cahier « La fête des couleurs » du Courrier Frontenac au coût de 310.00\$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**D) Demande de la bibliothèque pour paiement relatif au budget alloué 2014**

Le comité de la bibliothèque désire faire la demande du paiement par la municipalité d'une partie du budget alloué en 2014 soit 3000.00\$.

R-207-09-2015 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que la municipalité d'Inverness accepte de verser la somme de 3000.00\$ au comité de la bibliothèque.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**E) Programme d'établissement**

Pour répondre au conseiller Nicolas Mercier, monsieur le maire précise que la municipalité conserve les mêmes conditions dans son programme d'établissement tel que convenu avec les autres maires de la MRC.

**28 – PÉRIODE DE QUESTIONS**

**29 – LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

R-208-09-2015 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que la séance soit levée à 22h07.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adj /  
Secrétaire-trésorière adj